

14 nov 2008 -12:45

Appartient à Conseil des ministres du 14 novembre 2008

Allocations familiales pour les indépendants

Augmentation de l'allocation familiale en faveur du premier enfant pour les travailleurs indépendants

Augmentation de l'allocation familiale en faveur du premier enfant pour les travailleurs indépendants

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

A partir du 1er janvier 2009, l'allocation familiale en faveur du premier enfant passe à 78 euros, au lieu de 74,07 euros (102,85 euros en cas d'attributaire pensionné).

La mesure exécute une décision prise par le Conseil des ministres lors du conclave budgétaire 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabelaruelle.be>